

rSa

**PLAN  
d'ACTION  
2021**  
pour l'EMPLOI  
des BÉNÉFICIAIRES  
du rSa

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE  
PÔLE COHÉSION SOCIALE  
Direction de l'Insertion et du Logement  
13 rue Joseph Ducouret • 23000 GUÉRET  
Tél. 05 44 30 25 10 • insertion@creuse.fr



[www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

Une AIDE FINANCIÈRE  
qui s'adresse  
aux EMPLOYEURS  
du secteur **NON MARCHAND**  
pour un **CONTRAT CONCLU**  
entre le 1<sup>er</sup> janvier  
et le 31 décembre 2021

# Un PLAN ANIMÉ par les RÉFÉRENTS rSa PARTENAIRES du PACTE TERRITORIAL d'INSERTION

Les Chargés  
en Insertion  
Professionnelle  
du Conseil  
départemental  
Les conseillers  
de la mission locale  
Les conseillers  
Pôle emploi

## PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES - PEC

OU CUI-CAE  
CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Les employeurs qui recrutent une personne inscrite au rSa depuis au moins 3 mois.

Prioritairement pour les établissements sociaux et médico-sociaux intervenant dans la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap mais tous les employeurs du secteur non marchand peuvent en faire la demande.

Le poste proposé doit permettre le développement de compétences ou postures professionnelles utiles à l'insertion professionnelle du/de la salarié.e.

Les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois et la durée hebdomadaire est à minima de 20 heures.

Cette convention impliquera 3 parties : l'employé, l'employeur et le prescripteur.

Le montant de l'aide accordée aux employeurs peut être modulé.

Le taux de prise en charge pour 2021 sera fixé par arrêté du Préfet de Région.